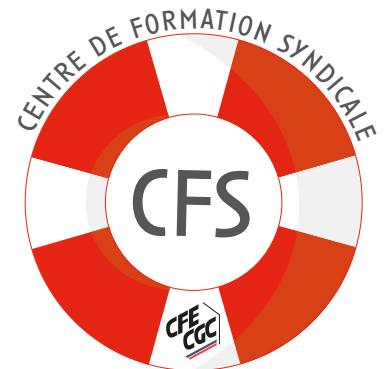




CALENDRIER DES FORMATIONS

2^e semestre 2022



www.cfecgc.org



ÉLU(E) AU CSE ?

CE GUIDE CFE-CGC EST FAIT

POUR VOUS !



**Adhérent(e)s CFE-CGC,
retrouvez tous nos guides
sur l'intranet confédéral :**
<http://intranet.cfecgc.org>

Fraîchement élu(e) au comité social et économique (CSE) comme membre titulaire ou suppléant, comme secrétaire ou comme trésorier ? Vous vous posez pléthore de questions pratico-pratiques par rapport à l'exercice de votre nouveau mandat ? Alors le guide CFE-CGC « Élus du CSE : tout savoir sur les réunions » est fait pour vous !

Vous y trouverez notamment de nombreux conseils méthodologiques avec un séquençage chronologique : avant, pendant et après les réunions d'instance.



ÉDITO

Chèr(e)s collègues,

Il peut paraître difficile d'avoir des repères à une époque marqué par une crise sanitaire, une guerre aux frontières de l'Europe et le retour d'une inflation importante ; c'est pourtant dans ces moments que nous devons affirmer notre rôle. Souvent les syndicats sont qualifiés de « corps intermédiaires », c'est sans doute réducteur car nous sommes un liant et un lien entre les salariés et les agents de la fonction publique et les décideurs à chaque échelon.

La CFE-CGC progresse dans les entreprises et les administrations (les élections dans la fonction publique en décembre seront un moment important pour nos collègues) ; c'est le signe d'une volonté et d'une vitalité qui nous encouragent et nous obligent aussi.

La montée en compétence des adhérents et militants sont un moyen pour continuer à convaincre et à faire savoir autour de nous.

À la sortie de la crise sanitaire fin février le centre de formation a pu reprendre une activité normale et vous avez été nombreux à venir en formation malgré des contraintes ou des incertitudes professionnelles fortes, je vous remercie pour ces efforts qui porteront leurs fruits.

Je vous souhaite de passer un bel été aux côtés de vos proches et de vos amis.

François Hommeril
Président de la CFE-CGC

Éditeur
CFE-CGC
59 rue du Rocher - 75008 Paris

Conception
Service communication CFE-CGC

Rédaction
Centre de formation syndicale

Crédit photos
Xavier Renauld, Adobe stock et
Noun project

Imprimeur
ITF Imprimeurs
Z.A. Le Sablon - 72230 Mulsanne
Labellisé Imprim'vert.
Certifié PEFC et FSC

Dépôt légal : mai 2022
ISBN 978-2-38340-018-9



PARTIE 1 S'inscrire à un stage

Pages 4 à 11



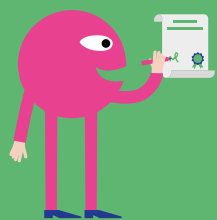
PARTIE 2 Les différents stages du CFS

Pages 12 à 29



PARTIE 3 Organiser un stage pour des adhérents

Pages 30 à 35



**S'INSCRIRE
À UN STAGE**

QU'EST-CE QUE LE CFESS (CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE) ?

LE CADRE LÉGAL DU DISPOSITIF

DROIT AU CONGÉ

Les salariés désireux de participer à des stages ou sessions exclusivement consacrés à la formation économique, sociale et syndicale, organisés par des centres ou instituts spécialisés dont la liste est établie chaque année par arrêté ministériel, peuvent obtenir un congé rémunéré de douze jours par an (L. 2145-5 et suivants).

Le refus non justifié du congé est pénalement sanctionné. D'autre part, un licenciement qui serait motivé par la demande formulée par un salarié de participer à un stage de formation syndicale serait abusif.

CONTINGENT ANNUEL

- Le congé normal reste fixé à 12 jours par an et par salarié, porté à 18 jours par an pour les animateurs de stages et sessions et les salariés appelés à exercer des responsabilités syndicales.
- Un arrêté du 7 mars 1986 fixe le nombre total de jours de congé susceptibles d'être pris chaque année par l'ensemble des salariés d'un établissement au cours de l'année civile en fonction des effectifs.

ORGANISMES HABILITÉS

Seuls les stages et sessions organisés par les organisations syndicales interprofessionnelles, représentatives sur le plan national, peuvent ouvrir droit au bénéfice des congés et recevoir l'agrément ministériel.

Pour l'année calendaire en cours, cette liste comporte notamment le centre de formation syndicale de la CFE-CGC.

FONCTION PUBLIQUE

Pour les adhérents de la fédération des services publics, merci de contacter votre fédération :

Services publics CFE-CGC

15-17, rue Beccaria - 75012 PARIS

E-mail : fonctions.publiques@cfecgcfp.org

Tél. : 01 44 70 65 90

MODALITÉS

Le bénéfice du congé est de droit, dans la limite du contingent fixé, sauf lorsque l'employeur estime, après avis conforme du comité d'entreprise, ou à défaut des délégués du personnel, que cette absence aurait des conséquences préjudiciables à la production et à la marche de l'entreprise (L. 3142-13).

La demande doit être présentée à l'employeur au moins trente jours à l'avance et le refus éventuel notifié dans les huit jours de cette demande (R. 3142-3 et s.).

L'organisme chargé des stages ou sessions doit délivrer au travailleur une attestation constatant la fréquentation effective de ceux-ci par l'intéressé.

Cette attestation sera remise à l'employeur au moment de la reprise du travail.

Le congé est assimilé, au regard de la législation du travail et de la Sécurité sociale, à une période de travail. Il n'est pas imputé sur le congé annuel payé (L. 3142-12).

Les accidents survenus par le fait ou à l'occasion de cette formation seront considérés comme des accidents du travail.

PRISE EN CHARGE DES SALAIRES

Art. L. 2145-6 : le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

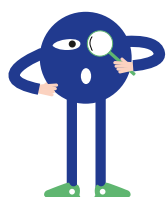
Le dispositif de la subrogation mis en place en 2015 disparaît.

ASSURANCE DES STAGIAIRES

Les stagiaires du centre de formation syndicale (CFS) de la CFE-CGC sont assurés dans le cadre et dans les conditions du contrat **solidarité vie syndicale** souscrit auprès de la MACIF et géré par la confédération.

INSCRIPTION : MODE D'EMPLOI

Vous avez décidé de participer à un stage interprofessionnel. Voici les différentes étapes à suivre :



Je choisis mes formations en respectant les prérequis

- Adressez-nous, sans tarder, le bulletin d'inscription ci-après (un bulletin par stage souhaité, précisant la date choisie) par e-mail, courrier...
- Prévenez votre syndicat ou fédération d'appartenance.



J'informe mon employeur au minimum 30 jours avant la date du stage

Informez vous-même votre employeur. Pour bénéficier du congé de formation économique, sociale et syndicale, il vous appartient de faire personnellement une demande écrite à votre employeur **30 jours au minimum avant le début du stage** (vous pouvez vous inspirer du courrier type).

Rappel



Article R. 3142-3 du Code du travail : la demande de congé doit être présentée à l'employeur au moins 30 jours avant le stage par l'intéressé(e) (délai majoré dans la Fonction publique). Le non-respect ne peut en aucun cas être imputé au CFS.



Mon salaire est maintenu pendant la durée du stage (art L. 2145-6)

Ces sessions se déroulent à Paris. Elles débutent le 1^{er} jour à 10 heures et s'achèvent le 2^e jour vers 17 heures. Tenez compte de ces horaires pour réserver votre déplacement.

Si un empêchement vous oblige à vous désister, prévenez-nous ; les places sont rares et les demandes nombreuses !

Le CFS prend en compte les demandes d'inscriptions par ordre d'arrivée :

- en cas de problème, nous vous contacterons directement ;
- **vous recevrez une confirmation d'inscription sous quinzaine par e-mail (merci de nous fournir cette information indispensable pour traiter votre demande) ;**
- la convocation et le programme détaillé vous seront envoyés deux semaines avant le stage.

D'avance, nous vous souhaitons un bon stage, où nous aurons le plaisir de vous accueillir.

Au fait, le jour J, pensez à vous munir de votre carte d'adhérent.

Attention



Si vous venez de province, prenez vos dispositions pour votre hébergement. La nuitée précédant le 1^{er} jour de stage peut être prise en charge sur demande préalable et dérogation (liste des hôtels page 8).

LIEUX DE FORMATION

Les stages proposés dans ce catalogue se déroulent uniquement à Paris. Pour connaître les stages organisés en région, merci de vous connecter à l'intranet, dans la rubrique « nos formation ».

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE ET REMBOURSEMENT DES FRAIS

FRAIS DE TRANSPORT

TRAIN

Remboursement du billet 2^e classe.

Joindre les billets de train compostés originaux ou en cas de billet électronique, le document sur lequel figure un flash code ainsi que la photocopie de votre carte grand voyageur (si vous en possédez une).

Dans tous les cas, vérifiez que le ou les document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.

AVION

Les déplacements en avion sont possibles :

- s'ils évitent les frais qu'occasionnerait une arrivée la veille du stage ;
- si le temps de déplacement en avion n'est pas concurrencé par le TGV.

La liste des départements dont les billets d'avion seront remboursés par le CFS : 06, 09, 11, 13, 15, 20, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 38, 40, 43, 56, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 73, 81, 82, 83.

Joindre la facture et la carte d'embarquement ou, en cas de billet électronique, le document sur lequel figure un flash code.

Nous vous demandons instamment de faire le maximum pour voyager à tarif réduit (abonnements, tarifs spéciaux entreprises...).

Sur les vols Air France, vous pouvez bénéficier de réductions si vous réservez à l'avance.

Par ailleurs, n'hésitez pas à comparer les tarifs des différentes compagnies desservant votre trajet.

Dans tous les cas, vérifiez que le ou les document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.

VOITURE

Défraiement du carburant :

- 0,51 euro/km pour une personne seule ;
- 0,66 euro/km pour du co-voiturage.

400 km/jour maximum (pour d'éventuelle dérogation, merci de contacter le CFS au préalable).

Mentionner, sur la note de frais, le(s) nom(s) du/des passager(s).

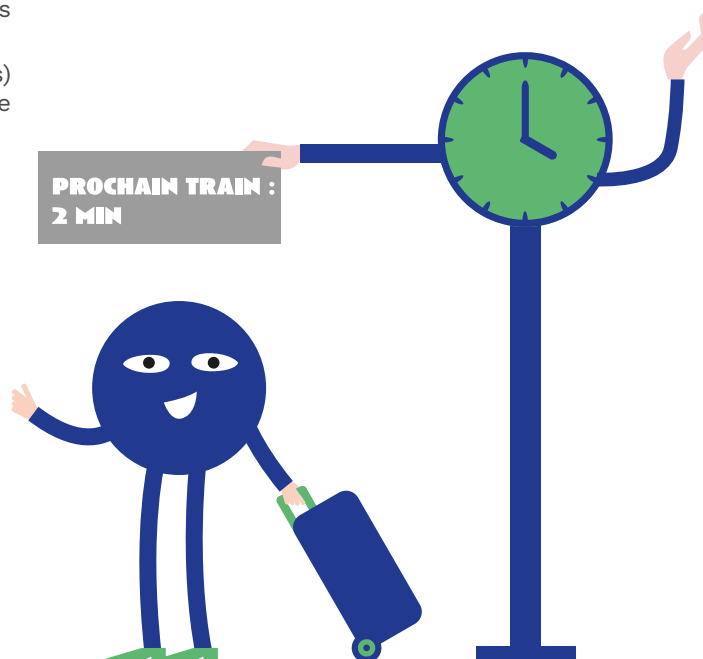
Les frais de péage sont remboursés sur justificatifs originaux.

Les transports en commun doivent être utilisés dès lors qu'ils réduisent le temps de transport.

Attention !

Ne sont pas pris en charge :

- les frais de taxi ;
- les frais de parking parisien ;
- les frais des stagiaires habitant la ville où se déroule le stage ou à proximité de celle-ci.



FRAIS DE SÉJOUR

Ces frais sont composés de deux types de dépenses, le plafond pour chaque dépense doit être respecté :

- les frais de repas (le soir) : plafonnés à 25 euros/repas ;
- les frais d'hébergement (nuitée + petit déjeuner + taxe de séjour) :
 - ▶ 125 euros ;
 - ▶ 140 euros pour les grandes villes (Paris, Lyon, Marseille...).

Le remboursement ne sera possible que **sur présentation de justificatifs originaux**. Pour l'hébergement et/ou la restauration, **une facture** demandée à l'hôtel et/ou au restaurant, sur papier à en-tête original est acceptée par les services de contrôle.

Pour **toute information complémentaire ou demande justifiée de dérogation, contactez-nous avant le stage**.

Une note de frais vous sera remise au cours du stage. La remplir, l'envoyer au CFS et **y joindre les pièces justificatives originales** (délai d'envoi : maximum trois semaines après le stage). L'émargement de la liste des participants attestera de votre présence.

Le règlement de vos frais vous sera envoyé par lettre-chèque sous trois semaines environ, à réception de votre note de frais. Il ne prendra pas en compte les éventuels dépassements occasionnés par le non-respect des règles énumérées ci-dessus.

Attention

La nuitée précédant le 1^{er} jour du stage peut être prise en charge sur demande écrite valablement justifiée. Les hébergements sont uniquement possibles pour les provinciaux. Les franciliens doivent rentrer chez eux le soir du 1^{er} jour de stage.

LISTE DES HÔTELS

Contactez ces hôtels de la part du CFS ou de la CFE-CGC. Pour éviter tout désagrément, faites-vous confirmer leurs tarifs préférentiels. Vous pouvez vous rendre à pied de chacun de ces hôtels à la confédération (lieu des stages). **Merci de vous munir de votre convocation et du programme qui pourront vous être réclamés par la réception de l'hôtel.** Afin de pouvoir bénéficier des tarifs préférentiels nous vous invitons à réserver votre nuitée **au plus tard un mois avant** la date de la formation. Lorsque ces hôtels sont complets, vous pouvez consulter les sites comparatifs sur internet.

Austin's St Lazare Hôtel

26 rue d'Amsterdam - 75009 Paris
Tél. : 01 48 74 48 71
E-mail : austins.hotel@wanadoo.fr
Métro : Saint-Lazare

Hôtel Alexandrine Opéra

10 rue de Moscou - 75008 Paris
E-mail : contact@hotelalexandrine.fr
Tél. : 01 43 87 62 21
Métro : Europe

Ouest Hôtel

3 rue du Rocher - 75008 Paris
E-mail : infos@ouesthotel.com
Tél. : 01 43 87 57 49
Métro : Saint-Lazare

Hôtel Le Cardinal

3 rue du Cardinal Mercier - 75009 Paris
E-mail : resa@lecardinal.fr
Tél. : 01 40 16 30 00
Métro : Liège ou Place de Clichy

Hôtel du Théâtre

5 rue de Cheroy - 75017 Paris
E-mail : hotel@hotel-theatre.com
Tél. : 01 43 87 21 48
Métro : Villiers ou Rome

Hôtel Bellevue

46 rue Pasquier - 75008 Paris
E-mail : bellevue.saint.lazare@wanadoo.fr
Tél. : 01 43 87 50 68
Métro : Gare Saint-Lazare

Hôtel Astoria

42 rue de Moscou - 75008 Paris
E-mail : hotel.astoria@astotel.com
Tél. : 01 42 93 63 53
Métro : Rome ou Europe

Hôtel Genève

36 rue de Londres - 75009 Paris
E-mail : infos@hotel-geneve.com
Tél. : 01 48 74 33 99
Métro : Liège ou Europe

Hôtel Cervantes

19 rue de Berne - 75008 Paris
E-mail : reservations@hotelcervantesparis.com
Tél. : 01 43 87 55 77
Métro : Rome ou Europe

Hôtel Excelsior

16 rue Caroline - 75017 Paris
E-mail : hotexcelsiorbatignolles@gmail.com
Tél. : 01 45 22 50 95
Métro : Rome ou Place de Clichy

Hôtel Jardin de Villiers

18 rue Claude Pouillet Paris - 75017 Paris
E-mail : hotel@jardindevilliers.com
Tél. : 01 42 67 15 60
Métro : Villiers

New Orient Hôtel

16 rue de Constantinople - 75008 Paris
E-mail : parislafayette@newhotel.com
Tél. : 01 45 22 21 64
Métro : Villiers ou Europe

Attention

Ces prix préférentiels étant exclusivement réservés au CFS, pour l'accueil des stagiaires, il vous sera demandé de fournir votre convocation ainsi que le programme du stage à la réception de l'hôtel.

New Hôtel Saint-Lazare

53 rue d'Amsterdam - 75008 Paris
E-mail : parissaintlazare@newhotel.com
Tél. : 01 48 74 79 74
Métro : Liège

New Hôtel Opéra

4 rue de Liège Paris - 75009 Paris
E-mail : parisopera@newhotel.com
Tél. : 01 56 02 66 00
Métro : Liège

Hôtel Relais Monceau

85 rue du rocher - 75008 Paris
E-mail : monceau@designhotelst.com
Tél. : 01 45 22 75 11
Métro : Villiers

BULLETIN D'INSCRIPTION À UN STAGE INTERPROFESSIONNEL

à retourner au secrétariat du CFS
Maison de la CFE-CGC – 59 rue du Rocher - 75008 Paris
☎ : 01 55 30 12 79 - ✉ : cfs@cfecgc.fr



Si vous désirez suivre plusieurs stages, nous vous remercions de remplir un bulletin par stage souhaité.

NomPrénom

Adresse

CP Ville

☎ (pers) ☎ (port) ☎ (prof)

E-mail @

Merci d'écrire lisiblement votre adresse e-mail afin que nous puissions vous faire parvenir votre convocation

Date de naissance / /

Entreprise

Votre fédération d'appartenance ou syndicat national non fédéré

.....

Dates et types des stages déjà effectués

.....

.....

Avez-vous déjà suivi le module d'initiation "Ouverture sur le syndicalisme" ? Oui Non

Je m'inscris au stage

qui se tiendra à Paris les (un seul choix de dates).....

Le / / Signature :

Vous recevrez une confirmation d'inscription sous quinzaine par e-mail, (merci de nous fournir cette information indispensable pour traiter votre demande). Dès l'envoi de votre inscription, prenez vos dispositions pour réserver votre hébergement et votre transport. La convocation et le programme du stage vous seront envoyés DEUX SEMAINES AVANT LE STAGE.

NÉGOCIATION SALARIALE : DÉCOUVREZ LA BOÎTE À OUTILS CFE-CGC !



Adhérent(e)s CFE-CGC,
retrouvez tous nos guides
sur l'intranet confédéral :
<http://intranet.cfecgc.org>

Parce que les salaires sont chaque année le premier thème de négociation de branche et d'entreprise, et que la question du pouvoir d'achat des salariés demeure centrale, la CFE-CGC vient d'éditer, pour ses adhérents et ses militants, un guide sur la négociation salariale.

Rappel des règles juridiques en vigueur et des mesures visant à réduire les écarts de rémunération femmes-hommes, salaires minima hiérarchiques, pièges à éviter lors des négociations, éléments de cadrage macroéconomique... Cette boîte à outils vous donnera toutes les informations essentielles à connaître et de nombreux conseils pratiques.



☎ 01 55 30 12 79

✉ cfs@cfecgc.fr

Objet : participation à un stage

Madame, Monsieur le Directeur(trice),

Je vous informe que, dans le cadre des articles L.2145-5 et suivants du Code du travail ou du Titre 1^{er} du statut général des fonctionnaires (art. 21 de la loi du 13 juillet 1983), je me suis inscrit(e) à une session de formation syndicale organisée par la Confédération française de l'encadrement-CGC.

Cette session se déroulera les

Je souhaite que vous puissiez, dès à présent, prendre toute disposition de nature à me faciliter un congé qui ne peut qu'être favorable au climat social et faire aboutir cette concertation que la CFE-CGC met en œuvre depuis maintenant de longues années.

Je vous remercie par avance de votre attitude et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur(trice), l'expression de mes sentiments syndicaux.

Fait à

Le

P.S. : Si d'aventure, le centre de formation syndicale de la CFE-CGC ne pouvait assurer mon inscription à ce stage ou si celui-ci ne pouvait se tenir, je vous demanderais le report des dates choisies en commun aux dates proposées par le centre de formation syndicale.

Maison de la CFE-CGC

59 rue du Rocher - 75008 Paris

☎ +33 (0)1 55 30 12 12 - 📠 +33 (0)1 55 30 13 13



LES DIFFÉRENTS STAGES DU CFS

LES FORMATIONS JURIDIQUES DE BASE

Pour tout adhérent qui vient d'adhérer ou s'est fait élire au sein du CSE, ces formations sont nécessaires afin d'avoir un bon niveau de compétence juridique. Il est conseillé de suivre ces formations en laissant du temps entre chaque module : l'expérience et le vécu complètent chaque formation.

Ouverture sur le syndicalisme



Durée

2 jours



Public

interprofessionnel
sauf fonction publique*



Outils

-



Programme

Cette formation est la porte d'entrée au cursus de formation du CFS :

- ▶ Présentation de la CFE-CGC, dans un syndicalisme en mutation.
- ▶ Table ronde sur la représentation du personnel : les différents mandats, outils de l'action syndicale dans l'entreprise.
- ▶ L'actualité sociale et les orientations confédérales : débat.



Prérequis

La participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à toute autre session.

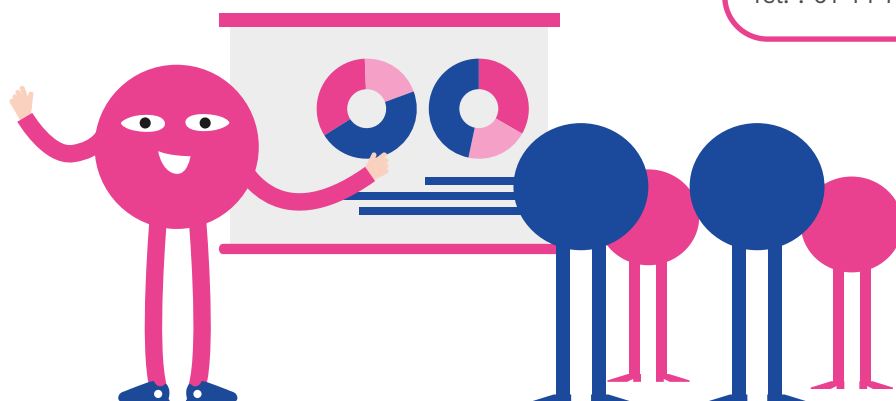


Les dates

Lundi 5 et mardi 6 septembre 2022
Jeudi 8 et vendredi 9 septembre 2022
Jeudi 15 et vendredi 16 septembre 2022
Lundi 26 et mardi 27 septembre 2022
Jeudi 6 et vendredi 7 octobre 2022
Lundi 10 et mardi 11 octobre 2022
Jeudi 13 et vendredi 14 octobre 2022
Jeudi 27 et vendredi 28 octobre 2022
Jeudi 17 et vendredi 18 novembre 2022
Lundi 28 et mardi 29 novembre 2022
Jeudi 1^{er} et vendredi 2 décembre 2022
Jeudi 8 et vendredi 9 décembre 2022
Lundi 12 et mardi 13 décembre 2022
Jeudi 15 et vendredi 16 décembre 2022

***Pour les adhérents des Fonctions publiques, contactez SERVICES PUBLICS CFE-CGC**

15-17, rue Beccaria - 75012 Paris
E-mail : fonctions.publiques@cfecgcfp.org
Tél. : 01 44 70 65 90



Représentation du personnel dans l'entreprise



 **Durée**
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
Code du travail
à jour



Programme

Ce module est indispensable pour les nouveaux élus au CSE ou nouveaux délégués syndicaux. C'est une première étape pour appréhender l'environnement juridique dans lequel chaque militant va évoluer durant son mandat. Ce stage comporte deux parties : la première sera consacrée à la présentation de l'articulation entre les différentes normes juridiques qui régissent les relations au travail. La deuxième partie porte sur l'utilisation du code du travail et son utilisation concrète sur des sujets liés à l'exercice des mandats.

Contenu de cette formation :

- ▶ Hiérarchie des normes et nouvelles articulations (ordonnances Macron).
- ▶ Tour d'horizon des différentes règles juridiques : conventions collectives, accords d'entreprise, contrat de travail et jurisprudence.
- ▶ Représentativité syndicale et négociation collective.
- ▶ Exercices pratiques, appropriation des clés d'utilisation du Code du travail.



Prérequis

La participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à toute autre session.



Les dates

Jeudi 29 et vendredi 30 septembre 2022
Lundi 24 et mardi 25 octobre 2022
Lundi 12 et mardi 13 décembre 2022
Jeudi 15 et vendredi 16 décembre 2022

Le comité social et économique (CSE)



 **Durée**
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

Cette formation présente le fonctionnement du CSE, ses moyens ainsi que les déclinaisons qui peuvent exister (représentant de proximité, commissions etc...).

Contenu :

- ▶ Rôle, attributions, moyens du CSE.



Les dates

Jeudi 22 et vendredi 23 septembre 2022
Jeudi 13 et vendredi 14 octobre 2022
Jeudi 17 et vendredi 18 novembre 2022
Jeudi 8 et vendredi 9 décembre 2022



Prérequis

La participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à toute autre session.

Le contrat de travail



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

Le contrat de travail : notions juridiques.

Contenu :

- ▶ Les différentes formes de contrat de travail.
- ▶ La naissance du contrat : lettre d'embauche, contrat écrit, période d'essai...
- ▶ La vie du contrat, les évolutions, les modifications, les clauses.
- ▶ La fin du contrat : les différentes formes de rupture.



Prérequis

Être prioritairement délégué du personnel et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme ».



Les dates

Lundi 7 et mardi 8 novembre 2022

Jeudi 8 et vendredi 9 décembre 2022

Les élections professionnelles dans l'entreprise



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

Le contrat de travail : notions juridiques.

- Le cadre légal des élections professionnelles :
 - ▶ périmètre, effectifs, acteurs, périodicité.
- Les enjeux des élections :
 - ▶ représentativité, mandats, négociation, vie des IRP.
- La préparation des élections :
 - ▶ négociation du protocole d'accord préélectoral, préparation de la CFE-CGC.
- Le déroulement des élections :
 - ▶ vote, dépouillement, résultats, contestations.



Prérequis

La participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



Les dates

Lundi 3 et mardi 4 octobre 2022

Lundi 24 et mardi 25 octobre 2022

Lundi 14 et mardi 15 novembre 2022

Jeudi 1^{er} et vendredi 2 décembre 2022

Jeudi 15 et vendredi 16 décembre 2022

Initiation aux missions santé, sécurité et conditions de travail des membres du CSE

 **Durée**
2 jours

 **Public**
interprofessionnel

 **Outils**
-

Programme

Cette formation permet aux membres du CSE qui ne siègent pas au sein de la commission CCSCCT d'appréhender les thèmes de la sécurité, santé et conditions de travail. Elle ne remplace pas la formation CCSCCT de 3/5 jours existante (cette dernière est à la main de l'employeur).

Contenu de cette formation :

- ▶ Les attributions santé, sécurité, conditions de travail du CSE.
- ▶ Les spécificités de fonctionnement du CSE liées aux missions SSCT.
- ▶ La commission CCSCCT.
- ▶ Les enjeux et bases de la prévention.
- ▶ Les notions d'accident du travail, de conditions de travail, de risques psychosociaux.

Prérequis


Participation au stage « Ouverture sur le syndicalisme » + « représentation du personnel » ; être membre CSE ou représentant de proximité.

Les dates

Jeudi 20 et vendredi 21 octobre 2022
Jeudi 24 et vendredi 25 novembre 2022

Ouverture à l'Europe

 **Durée**
2 jours

 **Public**
interprofessionnel

 **Outils**
-

Programme

- La France en Europe :
 - ▶ les dates et traités clés ;
 - ▶ la situation sociale de la France au regard des autres pays.
- Le fonctionnement de l'Europe en matière sociale :
 - ▶ les institutions européennes ;
 - ▶ les politiques sociales européennes.
- Le rôle des partenaires sociaux européens.
- La CFE-CGC et l'Europe :
 - ▶ le lobbying européen ;
 - ▶ les comités d'entreprise européens.

Prérequis

La participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session..

Les dates

Jeudi 13 et vendredi 14 octobre 2022
Jeudi 1^{er} et vendredi 2 décembre 2022

Mise en place et fonctionnement des comités d'entreprise Européens



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

- Introduction : évolution des CEE par pays et par secteur – Faits et chiffres clés.
- Rappel des textes régissant les CEE.
- Mise en place du CEE.
- Fonctionnement du CEE.
- Pratiques nouvelles et évolutions possibles.



Prérequis

Conditions d'inscription : être délégué syndical ou délégué syndical central d'entreprises de dimension communautaire, être membre de comités d'entreprise européens et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme » et, de préférence, un stage « Ouverture à l'Europe ».



Les dates

Judi 15 et vendredi 16 décembre 2022

Harcèlement et discriminations niveau 1



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

Contenu de cette formation :

- ▶ Définir le harcèlement sexuel et moral et intégrer ses enjeux.
- ▶ Prévenir le harcèlement moral : les outils.
- ▶ Repérer les comportements susceptibles d'engendrer du harcèlement moral.
- ▶ Détecter les discriminations et les inégalités de traitement.
- ▶ Comment faire un diagnostic, comment agir.
- ▶ Exemples sous forme de courtes vidéos et jeux de rôle.



Prérequis

Formation dédiée aux « référents harcèlement » ainsi qu'aux délégués syndicaux confrontés à ces thématiques.



Les dates

Judi 15 et vendredi 16 septembre 2022
Lundi 10 et mardi 11 octobre 2022
Lundi 21 et mardi 22 novembre 2022
Lundi 28 et mardi 29 novembre 2022
Mercredi 7 et jeudi 8 décembre 2022
Lundi 12 et mardi 13 décembre 2022

Harcèlement et discriminations niveau 2



Contenu de cette formation :

- ▶ Les points clés de chaque notion.
- ▶ L'analyse de la jurisprudence et des statistiques en cas de droit d'alerte et de retrait.
- ▶ Approfondir le rôle du référent harcèlement sexuel.
- ▶ Les cas pratiques.
- ▶ L'analyse des clauses d'accords sur les RPS et qualité de vie au travail.



Formation dédiée aux « référents harcèlement » ainsi qu'aux délégués syndicaux confrontés à ces thématiques. Les stagiaires doivent suivre impérativement le stage du même thème en niveau 1.



Lundi 19 et mardi 20 septembre 2022
Jeudi 20 et vendredi 21 octobre 2022
Jeudi 1^{er} et vendredi 2 décembre 2022
Jeudi 15 et vendredi 16 décembre 2022

Harcèlement et discriminations niveau 3



- ▶ Rappel sur les étapes clés d'une enquête et ses enjeux.
- ▶ Identifier les questions à poser en cas de harcèlement moral, violence à la victime.
- ▶ Identifier les questions à poser en cas de harcèlement moral, violence à l'auteur.
- ▶ Identifier les questions à poser en cas de harcèlement moral, violence au témoin.
- ▶ Identifier la recherche des éléments matériels et la notion de la preuve recevable.
- ▶ Identifier les questions à poser en cas de harcèlement sexuel, agissement sexiste à la victime et à l'auteur.
- ▶ Identifier les questions à poser au témoin en cas de harcèlement sexuel, agissement sexiste.
- ▶ Conclure une procédure d'enquête.
- ▶ Les contentieux possibles suite à une enquête.
- ▶ Analyse des accords d'entreprise sur la gestion des enquêtes et le rôle des référents.



Avoir suivi les formations « Harcèlement et discriminations » niveaux 1 et 2.



Jeudi 3 et vendredi 4 novembre 2022

Formations des membres du CHSCT et formation santé sécurité et condition de travail des membres du CSE



Durée
5 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

Formation de 5 jours (1 465 euros HT) pour les établissements de plus de 300 salariés et de 3 jours (890 euros HT) pour les établissements de moins de 300 salariés.

- ▶ Le rôle et les missions santé, sécurité, conditions de travail du CSE.
- ▶ Le fonctionnement du CSE et la commission SSCT.
- ▶ Les moyens d'action des membres et du secrétaire.
- ▶ La prévention des accidents du travail, des maladies professionnelles, des risques psychosociaux.
- ▶ L'analyse des accidents du travail.
- ▶ Études de cas.

Stages organisés par la CFE-CGC à Paris

Un bulletin de pré-inscription spécifique vous sera envoyé par la poste ou par courriel, en contactant Nathalie Meunier au **01 55 30 12 78** ou par e-mail **cfs@cfecgc.fr** (précisez votre adresse postale personnelle ou votre adresse électronique).



Prérequis

Formation dédiée aux « référents harcèlement » ainsi qu'aux délégués syndicaux confrontés à ces thématiques.



Les dates

Du 26 au 30/09/2022, du 14 au 18/11/2022 et du 5 au 9/12/2022.

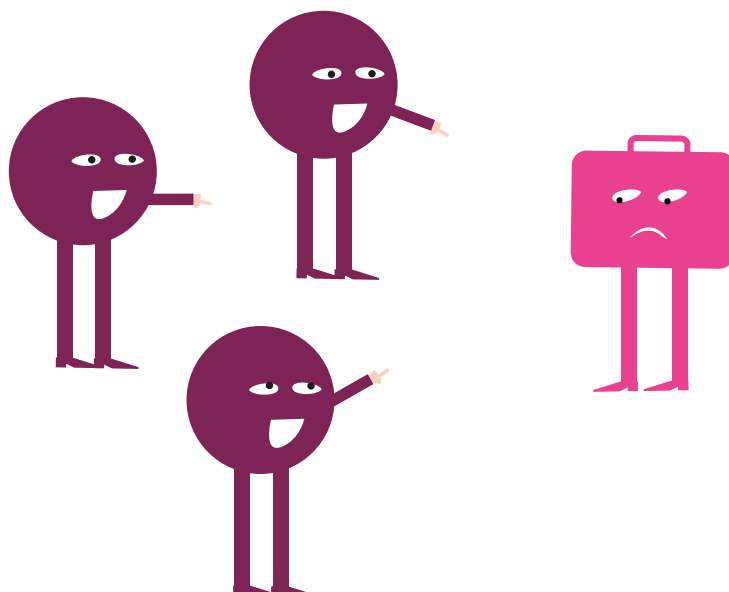
Tarifs : 910 euros HT pour 3 jours, 1 495 euros HT pour 5 jours.

Corbas 5 jours : du 19 au 23/09/2022, du 10 au 14/10/2022, du 14 au 18/11/2022 et du 12 au 16/12/2022.

Grenoble 5 jours : du 5 au 9/12/2022.

Pour tout renseignement (d'ordre juridique ou concernant le suivi de votre inscription).

Contactez : Éric Plagnat - Ghisalberti Formation, au **04 72 23 01 20**.



LES FORMATIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PERSONNELLES

Ces modules vous permettront d'améliorer vos compétences afin de mieux appréhender votre « savoir-être », vos compétences techniques non juridiques ainsi que la gestion d'une réunion ou d'un groupe de personnes.

Expression orale et gestuelle niveau 1



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

Contenu de cette formation :

- ▶ La découverte des 4 outils du non-verbal pour être un bon communicant.
- ▶ Apprendre à exister physiquement (registres de gestes...).
- ▶ Être dans une bonne oralité et passer d'une logique de l'écrit à une logique de l'oral.
- ▶ Apprendre à convaincre. Structurer ses idées pour construire un message clair et audible.
- ▶ Conseils pratiques et trucs & astuces.
- ▶ Jeux de rôles et mises en situation.
- ▶ Tous les exercices sont filmés et commentés en groupe, ce qui vous permettra de prendre conscience de vos atouts, mais aussi de vos axes de perfectionnement.



Prérequis

Avoir suivi le stage « ouverture sur le syndicalisme », ce stage est destiné aux militants qui prennent la parole en public.



Les dates

Toutes ces sessions sont dédoublées, précisez lors de votre inscription, session 1 ou 2.

Judi 22 et vendredi 23 septembre 2022

Judi 22 et vendredi 23 septembre 2022

Lundi 17 et mardi 18 octobre 2022

Lundi 17 et mardi 18 octobre 2022

Lundi 21 et mardi 22 novembre 2022

Lundi 21 et mardi 22 novembre 2022

Lundi 5 et mardi 6 décembre 2022

Lundi 5 et mardi 6 décembre 2022



Expression orale et gestuelle niveau 2



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

Contenu de cette formation :

- ▶ Consolider les outils et les techniques transmises lors du stage niveau 1 « techniques d'expression vocale et gestuelle ».
- ▶ Professionnaliser son approche de la prise de parole (utilisation des fiches, interaction avec les slides, gestion du micro...).
- ▶ Savoir répondre aux objections. Gérer une attaque ou « un rapport de force ». Développer son esprit de répartie.
- ▶ Imposer ses idées quelle que soit la situation.



Prérequis

Avoir suivi le stage « expression orale et gestuelle niveau 1 », ce stage est destiné aux militants qui prennent la parole en public.



Les dates

Jeudi 29 et vendredi 30 septembre 2022

Jeudi 27 et vendredi 28 octobre 2022

Lundi 28 et mardi 29 novembre 2022

Lundi 12 et mardi 13 décembre 2022

Argumentation



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

- ▶ Arguments – contre-arguments.
- ▶ Informer – convaincre – persuader.
- ▶ Préparation et construction des exposés et des interventions.
- ▶ Savoir écouter, reformuler et apporter des arguments.
- ▶ Être capable de se synchroniser avec son interlocuteur.
- ▶ Répondre à une objection.



Prérequis

La participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à toute autre session.



Les dates

Jeudi 15 et vendredi 16 septembre 2022

Jeudi 27 et vendredi 28 octobre 2022

Jeudi 24 et vendredi 25 novembre 2022

Jeudi 8 et vendredi 9 décembre 2022

Développer sa section syndicale



 **Durée**
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

- ▶ Qu'est-ce qu'une section syndicale ?
- ▶ Quelles sont les ressources ?
- ▶ Comment améliorer sa notoriété ?
- ▶ Quel est son potentiel ?
- ▶ Comment recruter des adhérents ?
- ▶ Argumentaire et jeux de rôle.



Prérequis

Être militant et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme » + un stage « Représentation du personnel dans l'entreprise » ou un stage « Le comité d'entreprise ».



Les dates

Lundi 28 et mardi 29 novembre 2022

Management de l'équipe syndicale

 **Durée**
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

- ▶ Ce qu'il faut comprendre de l'environnement syndical en entreprise.
- ▶ Les 4 leviers du management coopératif appliqué au délégué syndical.
- ▶ Assurer les conditions d'autonomie dans l'exercice de son mandat.
- ▶ Négocier les contributions : manager les jeux de rôle.
- ▶ Animer les relations au sein de la section.
- ▶ Conduire le développement de la section et des engagements.
- ▶ Le pilotage : gérer la qualité des engagements (plan d'animation).



Prérequis

Être délégué syndical et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme » + un stage « Développer sa section syndicale ».



Les dates

Judi 29 et vendredi 30 septembre 2022

Mardi 11 et mercredi 12 octobre 2022

Judi 15 et vendredi 16 décembre 2022

Gérer les situations et les personnes difficiles



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

- ▶ Négocier avec les gens et les situations difficiles.
- ▶ Les négociations difficiles : les personnes et les interactions.
- ▶ Les négociations difficiles : les sujets qui fâchent.



Prérequis

Être délégué syndical ou délégué syndical central et avoir impérativement déjà suivi un stage « techniques de négociation niveau 1 » + un stage « Techniques de négociation niveau 2 ».



Les dates

Lundi 19 et mardi 20 septembre 2022

Lundi 3 et mardi 4 octobre 2022

Lundi 7 et mardi 8 novembre 2022

Techniques de négociation niveau 1



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

- ▶ Réflexion autour de la négociation.
- ▶ Les fondamentaux des techniques de la négociation.
- ▶ Le cas Kartnoir.
- ▶ Le plan d'action personnel à l'issue du 1^{er} jour de formation.
- ▶ Comment mieux écouter.
- ▶ Les outils de l'influence : les lois de la communication.
- ▶ Les particularités d'une négociation en groupe avec plusieurs parties.
- ▶ Le plan d'action personnel à l'issue du stage.



Prérequis

Être délégué syndical ou délégué syndical central et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme ».



Les dates

Jeudi 8 et vendredi 9 septembre 2022

Jeudi 29 et vendredi 30 septembre 2022

Jeudi 20 et vendredi 21 octobre 2022

Jeudi 3 et vendredi 4 novembre 2022

Lundi 7 et mardi 8 novembre 2022

Lundi 5 et mardi 6 décembre 2022

Techniques de négociation niveau 2



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

- ▶ Un rappel : les techniques de négociation niveau 1.
- ▶ Un tour de table.
- ▶ La préparation des négociations.
- ▶ L'indicateur MBTI.
- ▶ Le plan d'action personnel.
- ▶ Une étude de cas.



Prérequis

Être délégué syndical ou délégué syndical central et avoir impérativement déjà suivi un stage « Développer sa section syndicale » + un stage « Techniques de négociation niveau 1 ».



Les dates

Lundi 10 et mardi 11 octobre 2022
Lundi 24 et mardi 25 octobre 2022
Lundi 7 et mardi 8 novembre 2022
Jeudi 8 et vendredi 9 décembre 2022
Lundi 12 et mardi 13 décembre 2022

Communication écrite



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

- Les écueils à éviter – ce que vous ne devez surtout pas faire :
 - ▶ les différents moyens de communication ;
 - ▶ la lecture critique des tracts transmis par les participants ;
 - ▶ les 9 règles de fond de la communication écrite.
- Comment rédiger un tract – les règles d'élaboration :
 - ▶ la rédaction de tracts sur la base de scénarios prédéterminés ;
 - ▶ la relecture critique ;
 - ▶ la méthode à adopter pour la rédaction d'une communication écrite.
- La stratégie de la communication :
 - ▶ sur quels sujets communiquer ? ;
 - ▶ la constitution des équipes de rédaction et de diffusion.



Prérequis

La participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



Les dates

Lundi 12 et mardi 13 septembre 2022
Lundi 21 et mardi 22 novembre 2022
Jeudi 15 et vendredi 16 décembre 2022

VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT nous faire parvenir vos tracts et autres écrits **10 jours** au plus tard avant le module par e-mail à accueil@cameleon-management.com

Épargne salariale « module débutants »



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

Ce stage s'adresse aux délégués syndicaux confrontés à leur première négociation d'épargne salariale.

- Mettre en place l'épargne salariale :
 - ▶ qu'est-ce que l'épargne salariale ? ;
 - ▶ les deux grands dispositifs, participation et intéressement.
- Quelle option pour les primes ?



Prérequis

La participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



Les dates

Judi 6 et vendredi 7 octobre 2022

Lundi 14 et mardi 15 novembre 2022

Épargne salariale « module expérimentés »



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

Ce stage s'adresse aux délégués syndicaux ayant déjà une expérience de la négociation de l'épargne salariale.

- Négocier ou renégocier l'épargne salariale :
 - ▶ les dispositifs collectifs ;
 - ▶ les dispositifs catégoriels ;
 - ▶ les conseils personnalisés aux salariés.



Prérequis

La participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



Les dates

Lundi 24 et mardi 25 octobre 2022

Lundi 28 et mardi 29 novembre 2022

Lecture des comptes et analyse financière niveau 1

 **Durée**
2 jours



Public
interprofessionnel

 **Outils**
-



Programme

- ▶ Présentation : les questions à se poser pour se situer dans le paysage économique.
- ▶ Les informations disponibles pour comprendre la situation de son entreprise : comptabilité analytique, sociale et budgétaire.
- ▶ Quiz.
- ▶ Focus sur le compte de résultat.
- ▶ Le bilan – utilité et composition.
- ▶ Exemples et cas pratiques.



Prérequis

Être membre d'un comité d'entreprise, élu ou désigné, et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme ».



Les dates

Lundi 12 et mardi 13 septembre 2022

Lundi 10 et mardi 11 octobre 2022

Jeudi 3 et vendredi 4 novembre 2022

Lecture des comptes et analyse financière : le partage de la valeur ajoutée niveau 2

 **Durée**
2 jours



Public
interprofessionnel

 **Outils**
-



Programme

- ▶ Comprendre et appréhender la stratégie financière ou comptable de l'entreprise.



Les dates

Lundi 14 novembre 2022

Vendredi 2 décembre 2022



Prérequis

Être membre d'un comité d'entreprise, élu ou désigné, et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme ». La participation au stage « stage lectures des comptes et analyse financière » niveau 1, ce stage est pertinent pour les salariés travaillant dans une entreprise qui évolue dans un environnement international.

RSE* et développement durable

niveau 1



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

- ▶ La notion clés de développement durable et de RSE / Genèse du concept.
- ▶ La déclinaison concrète et opérationnelle.
- ▶ Le déploiement et pilotage.
- ▶ Focus actualité.
- ▶ Avoir une vision synthétique des notions et enjeux de RSE.
- ▶ Les étapes de la démarche RSE et les outils.
- ▶ Exemples de bonnes pratiques.
- ▶ Comprendre la profondeur d'une démarche RSE.
- ▶ Étude de cas et retours d'expériences.



Prérequis

La participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



Les dates

Jeudi 22 et vendredi 23 septembre 2022
Jeudi 24 et vendredi 25 novembre 2022

* RSE : responsabilité sociétale des entreprises.

RSE* et développement durable

niveau 2



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme

- ▶ Les enjeux de la RSE pour les syndicats de salariés, positionnement de la CFE-CGC et priorités RSE de la CFE-CGC.
- ▶ Les étapes d'une démarche RSE et le rôle des salariés.
- ▶ Les arguments pour convaincre de l'intérêt d'une démarche RSE initiée par l'entreprise.
- ▶ L'identification des outils à mobiliser.
- ▶ La présentation de la boîte à outils RSE de la CFE-CGC.
- ▶ L'élaboration de plan d'actions RSE du représentant CFE-CGC.
- ▶ Le partage d'expérience et études de cas.



Prérequis

La participation au stage d'initiation « Ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



Les dates

Jeudi 20 et vendredi 21 octobre 2022
Jeudi 15 et vendredi 16 décembre 2022

* RSE : responsabilité sociétale des entreprises.

Négocier un accord de QVCT*



- Passer des Risques psychosociaux à la QVCT.
- Négocier un accord QVCT :
 - ▶ quelles obligations légales ? ;
 - ▶ comment impliquer les dirigeants ? ;
 - ▶ les thématiques à aborder dans une négociation ;
 - ▶ QVCT (conciliation des temps, télétravail, espaces de discussion autour du travail...).
- Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



Être délégué syndical et avoir impérativement déjà suivi un stage « Ouverture sur le syndicalisme ».



Aucune date au 2^e semestre 2022

* QVCT : qualité de vie et conditions de travail.

Accompagner vos collègues dans leur stratégie retraite



Cette formation a pour objectif de vous apporter des connaissances solides sur la retraite afin d'être en capacité de les transmettre dans votre entreprise et de conseiller vos collègues dans leur stratégie retraite à tout moment de leur carrière. Le contenu est centré sur les régimes de retraite du secteur privé, en l'état actuel du droit.

- Renseigner sur le système de retraite de base et complémentaire.
 - ▶ décoder l'acquisition de droits au cours d'une carrière ;
 - ▶ alerter sur les impacts du moment du départ à la retraite sur la pension ; orienter vers les bonnes démarches.
- Optimiser la stratégie retraite via les dispositifs légaux et conventionnels (CET, Pereco, Pero...) :
 - ▶ recenser les possibilités de partir plus tôt ;
 - ▶ recenser les possibilités d'améliorer la pension.



Lundi 3 et mardi 4 octobre 2022

Lundi 14 et mardi 15 novembre 2022

Lundi 12 et mardi 13 décembre 2022

Négocier la prévoyance complémentaire



Durée
2 jours



Public
interprofessionnel



Outils
-



Programme



Les dates

Lundi 14 et mardi 15 novembre 2022

Cette formation a pour objectif d'outiller les militants afin de pouvoir faire face aux enjeux découlant de réformes successives et récentes qui ont rendu ce domaine excessivement complexe.

- Première journée :
 - ▶ les grands enjeux de la protection sociale complémentaire (notions fondamentales).
- Deuxième journée :
 - ▶ règles spécifiques et mises en situations pratiques.





ORGANISER UN STAGE POUR DES ADHÉRENTS

SYNDICATS-FÉDÉRATIONS-UNIONS-SECTIONS : VOUS ORGANISEZ UN STAGE

COMMENT BÂTIR VOTRE PLAN DE FORMATION ? UN STAGE : POUR QUOI FAIRE ? QUEL(S) OBJECTIF(S) ? QUEL(S) BESOIN(S) ? QUELLE POPULATION ?

Les demandes d'actions de formation des syndicats fédérés doivent transiter par les **fédérations d'appartenance ; celles des unions départementales (ou locales) par les unions régionales.**

La demande écrite est formalisée pour une programmation au cours du **semestre à venir.**

Le CFS se donne la possibilité d'amender et de compléter celle-ci en fonction des disponibilités et impondérables.

1. Traitement des demandes de stages

Le montage des stages est soumis à un certain nombre de contraintes légales et techniques.



Le syndicat non fédéré, la fédération ou l'union doit indiquer dans sa **demande** de stage(s) à envoyer au CFS **au plus tard à J - 90** :

- la période souhaitée ;
- la durée ;
- le lieu ou la localisation ;
- le(s) thème(s) envisagé(s) ;
- la population concernée ;
- les coordonnées du responsable du stage à contacter.

En cas d'accord de principe du CFS, celui-ci sera donné sous réserve d'un nombre minimum de **20 personnes inscrites**, ayant un cursus de formation permettant de suivre le thème envisagé. Merci de privilégier une salle à proximité d'une gare SNCF.



Réception au CFS **au plus tard à J - 45** de la liste au format Excel des stagiaires comportant : les noms, prénoms et adresse postale personnelle de chacun.

Joindre à cet envoi le budget prévisionnel (page 35).

Les demandeurs doivent confirmer eux-mêmes les options hôtelières retenues, après accord du CFS, et assurer le suivi des prestations souhaitées. Il est à noter que seuls les stagiaires habitant à plus de 50 km de la ville où se déroule le stage peuvent demander à être hébergés.



Une convocation individuelle sera adressée à chaque participant :

- soit par le CFS ;
- soit par l'organisateur du stage.



Afin de faciliter le suivi et la prise en charge des frais d'hébergement, location de salle et repas lors des stages organisés, il est demandé à la structure qui organise la formation de faire l'avance des frais (seuls les frais de transport des stagiaires sont réglés directement par le CFS). Merci de retourner au CFS la feuille d'émargement avec les factures afférentes dans les 3 semaines qui suivent le stage.



ARRÊT DE TRAVAIL : TOUT SAVOIR AVEC LE GUIDE CFE-CGC



Inhérent au parcours professionnel des salariés, l'arrêt de travail peut apparaître comme un événement presque banal. Il a pourtant, par sa nature ou sa durée, des répercussions souvent méconnues tout au long de votre évolution professionnelle.

Pour ses adhérents et ses militants, la CFE-CGC met à disposition un guide avec toutes les infos pratiques sur le sujet: différents types d'arrêts de travail, modalités de mise en œuvre et d'indemnités, conséquences sur les droits acquis en entreprise, focus sur l'épuisement professionnel...

**Adhérent(e)s CFE-CGC,
retrouvez tous nos guides
sur l'intranet confédéral :
<http://intranet.cfecgc.org>**

COMMENT PRÉPARER VOTRE BUDGET DE FORMATION ?

Le CFS vous demande de l'informer d'un éventuel financement annexe (à mentionner sur la fiche de budget prévisionnel).

Le remboursement des frais individuels des stagiaires est calculé automatiquement, sur la base des tarifs actuellement en vigueur.

Afin d'aider les unions territoriales, le CFS participe aux frais de secrétariat à concurrence de 155 euros par stage réalisé, sur demande écrite à laquelle seront joints les justificatifs originaux.

Les honoraires s'élèvent à 500 euros TTC par conférencier et par journée de formation. En ce qui concerne les frais annexes des conférenciers, merci de bien vouloir nous renvoyer tous les **justificatifs originaux** des frais accompagnés de la facture originale d'intervention.

Sont pris en charge par le CFS :

Pour les stages de plusieurs jours, les frais :

- d'animation ;
- d'hébergement et de restauration (cf. tableau ci-dessous) ;
- de déplacements.

STAGES DE 2 JOURS ET PLUS	
Forfait résidentiel hôtelier ou équivalent comprenant la chambre, le petit-déjeuner, le dîner et la taxe de séjour	165 euros Paris + grandes villes 150 euros autres villes TTC maximum
Forfait journée hôtelier ou équivalent comprenant un repas, deux pauses et la location de salle	60 euros TTC maximum

Pour les actions de formation d'une seule journée, les frais :

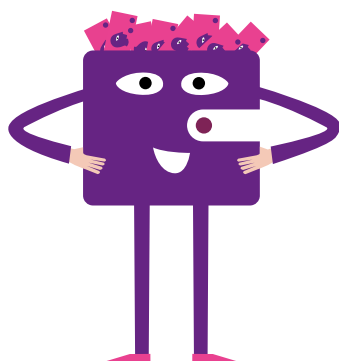
- d'animation ;
- de restauration (repas du midi).

À l'exclusion de toute autre dépense.

ACTION DE FORMATION D'UNE JOURNÉE	
Forfait journée hôtelier ou équivalent comprenant un repas, deux pauses et la location de salle	60 euros TTC maximum
ou repas du midi	25 euros TTC maximum

Le plafond de prise en charge des frais de séjour correspond désormais au tarif négocié avec l'hôtel (cf. liste des hôtels) plus le prix d'**un repas seul, à savoir, 25 euros**.

Le plafond de 160 euros (nuitée + petit-déjeuner + taxe de séjour + dîner) restera en vigueur dans le cas du choix d'un hôtel ne figurant pas sur notre liste.





HANDICAP ET NUMÉRIQUE : TOUS CONCERNÉS AVEC LE GUIDE CFE-CGC



**Adhérent(e)s CFE-CGC,
retrouvez tous nos guides
sur l'intranet fédéral :
<http://intranet.cfecgc.org>**

Parce que l'accessibilité numérique est un sujet qui nous concerne tous, et que beaucoup de barrières restent à lever, la CFE-CGC, en partenariat avec l'Agefiph, vient d'éditer un guide pratique sur le handicap et le numérique pour accompagner ses adhérents et ses militants.

Rappel du cadre législatif, comment faire de la numérisation une source d'inclusion professionnelle pour les personnes en situation de handicap, négociation collective sur ces problématiques... Ce guide vous donnera de nombreux conseils.

Formulaire réservé aux structures.

Pour les inscriptions individuelles, compléter uniquement le bulletin d'inscription page 9.

BUDGET PRÉVISIONNEL ESTIMÉ PAR LE SYNDICAT, LA FÉDÉRATION OU L'UNION

Demandeur

Nom du responsable du stage ☎

Mail @

Date du stage (jj/mm) : du / au / 2022 Référence du stage

Nom du lieu du stage

Adresse du lieu du stage

CP Ville ☎

Effectif des stagiaires inscrits Effectif des intervenants (autres que ceux du CFS)

Honoraires (458 € TTC par conférencier et par journée d'intervention - coût par jour entier d'intervention et par conférencier) €

Hébergement/restauration – Joindre les devis (cf. conditions de prise en charge en annexe)

Montant du forfait résidentiel hôtelier € Nombre

(ou équivalent comprenant la chambre, le petit déjeuner, deux pauses, deux repas et la location de salle)

Montant du forfait journée hôtelier € Nombre

(ou équivalent comprenant un repas, deux pauses et la location de salle)

À défaut, coût d'une nuitée : chambre + petit déjeuner € Nombre

coût d'un repas € Nombre

Arrivée(s) la veille (pour les plus éloignés, sur demande préalable de dérogation au CFS) Nombre

(Il est à noter que seuls les stagiaires habitant à plus de 50 km de la ville où se déroule le stage peuvent demander à être hébergés)

Coût/location(s)

Type du matériel audiovisuel loué Coût €

Autre matériel loué Coût €

Location de salle (si non comprise dans les forfaits hôteliers) : nombre de jours Coût/jour €

Frais d'organisation, pour les UNIONS TERRITORIALES (prise en charge limitée à 155 € par stage réalisé)
nature des frais :

Autre organisme pouvant participer au financement : Montant global €

Commentaires (ex. : demande d'arrhes ou acomptes) :

Attention, pour les formations d'une seule journée :

- prise en charge exclusive des frais d'animation et de repas du midi ;
- pas de prise en compte des frais de déplacements ni d'hébergement.

Le Signature :

